

SECTION DE LA MOSELLE**Compte-rendu du Comité Technique local du 28 Mars 2014****Ou comment faire fonctionner les services**

Les chiffres tirés de la 26<sup>e</sup> vague de l'observatoire interne ne peuvent qu'alerter la Direction Générale et la conduire à apporter des mesures immédiates dans les services :

- 57 % des agents jugent le rythme du changement trop rapide (53 % en avril 2013)
- 59 % estiment que leur situation personnelle va se dégrader (57 % en avril 2013)
- 76 % considèrent que leurs conditions de travail se dégradent (74 % en avril 2013)
- 53 % des agents jugent que la qualité de service se dégrade (46 % en avril 2013).

**DEPARTEMENTALISATION DES PROCEDURES COLLECTIVES**

La DRFIP a décidé, directive de la DG, de départementaliser les procédures collectives. Enième réforme de notre administration qui prétend ainsi sécuriser ces dossiers complexes et permettre aux partenaires extérieurs à la DGFIP d'avoir un interlocuteur unique.

Résultat, le contribuable devra dès lors systématiquement se déplacer à Metz afin de pouvoir rencontrer la personne qui gère son dossier.

En effet, la cellule dédiée à ces dossiers sera adossée au Pôle de Recouvrement Spécialisé (rue des Clercs à Metz) et sera placée sous l'autorité du responsable du PRS.

A noter que le comptable du PRS pourra refuser un transfert lorsqu'il constatera qu'un dossier comporte une anomalie pouvant engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

L'effectif nécessaire à cette mission est estimé à 7 agents en régime de croisière... régime forcé, à n'en pas douter. Les emplois nécessaires seront ponctionnés dans les services ainsi que cela a été acté par la Direction lors du CTL emplois. Le transfert se fera en deux étapes ; 5 emplois transférés au 1/9/2014 (dont 1 cadre A) puis 2 au 1/9/2015.

Le ratio charges /agent s'établit pour la Moselle à :

- 250 dossiers professionnels par agent
- 400 à 500 dossiers des particuliers par agent

La formation des agents sur ces tâches complexes est prévue dès les premiers jours du mois de septembre. A cette date arriverait le « flux » courant alors que le « stock » existant dans les postes comptables arriverait successivement jusqu'à fin 2015, après un nécessaire toilettage.

Nous verrons si le DRFIP sera plus coopératif qu'actuellement en matière d'admission en non-valeur lors du toilettage afin de limiter le stock à transférer.

Quid du système de liaisons avec les services d'origine, chargés de suivre également les mises à jour à chaque sortie de rôles et d'avis de mise en recouvrement ?

Enfin, concernant l'installation des agents, il est regrettable que ceux-ci soient délocalisés au 3<sup>ème</sup> étage alors que le PRS auquel ils sont rattachés se situe au 1<sup>er</sup> étage.

Pratique, pratique!!!

**En conclusion, c'est le flou absolu ; la seule chose dont on est certain, c'est qu'il n'y aura pas assez de personnel pour effectuer ces tâches.**

**FO a voté contre cette nouvelle réforme.**

## BILAN 2013 et PLAN 2014 DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le calendrier du plan local de formation qui avait été harmonisé entre les deux filières sur l'année scolaire a été à nouveau modifié pour se caler sur l'année civile, avec une démonstration très appuyée sur les avantages de ce nouveau calendrier (à quand le prochain changement de calendrier non moins judicieux ?).

**La direction a reconnu que depuis la fusion, la formation professionnelle a dû intégrer de nombreuses et importantes évolutions sur le plan réglementaire et organisationnel :**

- généralisation de l'outil d'évaluation DIESE, déployé à compter d'avril 2013 en Moselle,
- révision des règles sur les rémunérations des professionnels associés,
- élaboration du plan local de formation sur l'année civile et non plus scolaire,
- déploiement d'OPUS, outil de Programmation Unique des Stages permettant la consultation du calendrier des actions de formation,
- unification des concours et des bourses à l'ENFIP.

L'année 2013 se caractérise par une stabilité des actions de formation continue et une baisse des préparations aux concours, après un fort engouement en 2012.

	2013		2012	
	Nombre jours/agents	Répartition par formation	Nombre jours/agents	Répartition par formation
Formation initiale	233	6%	169,5	4%
Formation continue	3114,5	83%	3137,5	76%
Préparations aux concours	426	11%	830,5	20%
<b>TOTAL</b>	<b>3773,5</b>	<b>100%</b>	<b>4137,5</b>	<b>100 %</b>

A noter que l'administration ne comptabilise pas les refus de formation opposés par les chefs de service.

**FO a fait remarquer que l'effectif de la Division Formation Professionnelle a été réduit de 2 agents depuis 2011** sans perdre de missions et ce alors même que la division devra faire face à des changements de sphères professionnelles et donc à des demandes de formation supplémentaire résultant de l'harmonisation des règles de gestion des 2 ex – filières et des passages d'une filière à l'autre.

Echec du droit individuel à la formation (DIF) mis en place à compter de 2008. (En 2013, **seules 2 demandes de DIF ont été enregistrées** et une demande a été refusée )

Enfin, le plan national de formation 2014 présente les grandes orientations de la politique de la formation professionnelle continue. Les actions prioritaires concerneront :

- ❑ la poursuite des actions sur les conditions de vie au travail ;
- ❑ la formation de l'ensemble des agents à la gestion des situations conflictuelles ;
- ❑ la formation à la dématérialisation dans le secteur public local dans le cadre de la nouvelle offre de service aux collectivités territoriales ;
- ❑ le développement de la stratégie numérique de la DGFIP via l'e-formation.

**FO a réaffirmé son opposition à la e-formation**, à l'objectif national affiché de 15 % de formations en ligne et son attachement à la formation traditionnelle de type présentielle.

La direction a quant à elle rappelé que les enjeux du développement de la e-formation sont d'ordre : « pédagogique, social et budgétaire » mais que cette formation devrait être limitée à des pré-requis.

**Abstention de FO-DGFIP lors du vote.**

## **DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION GESTION DES PARTICULIERS**

Cette application destinée à traiter certaines télédéclarations nécessitant une intervention sera mise en place mi-avril 2014, à la date d'ouverture du service de télédéclaration aux usagers.

L'expérimentation menée en 2013 dans les départements de l'Orne et du Val d'Oise est généralisée et oblige à équiper les postes de travail des utilisateurs en double écrans pour dixit... « travailler correctement et éviter de recourir à l'impression des documents ».

### **Moderne, moderne et encore ...moderne !**

La direction locale a décidé de doter 2 postes par SIP.

Une e-formation d'une durée de 1 heure sera dispensée aux futurs utilisateurs (80 agents dont les cadres).

Cette application permet également de recycler des anomalies directement sans faire intervenir les ESI (établissements de services informatiques).

L'administration centrale préfère alourdir la tâche des services locaux plutôt que d'afficher des messages d'erreurs bloquantes aux télédéclarants.

Cependant, cette même administration centrale justifie **les suppressions de postes en s'appuyant sur un savant calcul intégrant le nombre de télédéclarations, qui selon elle supprime les travaux de saisie dans les secteurs d'assiette ! Contradictoire, non ?**

## **BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE**

Le bilan de l'exécution budgétaire 2013 a été présenté.

Si la direction affiche un budget 2013 en hausse de 2.59%, ce n'est ni plus ni moins que de la poudre aux yeux.

**En effet, la DRFIP 57 a réglé en 2013 des taxes foncières 2012 restées en suspend pour près de 500 000€**

**Déduction faite de ces taxes foncières, le budget s'élève à 7 802 387€, soit une baisse de plus de 3.5% par rapport à 2012. Et cela malgré une dépense d'énergie en forte hausse (+21.66%) sous l'effet conjugué de la longueur de la durée de chauffe et de la hausse des prix des combustibles.**

Un gain a été constaté sur l'affranchissement suite à la réforme du courrier... au détriment du service à l'utilisateur...

Les postes « maintenance technique/Matériel logistique/Matériel informatique » accusent une baisse de 38.82%.

Sécurité des agents et des services oblige, toutes les demandes de prise en charge de transferts de fonds sont acceptées. (dépense intégralement compensée par la DG).

Enfin, pour la seconde année consécutive (et probablement pas la dernière !!!), les seuls travaux concernent les restructurations de services et postes. Il est prévu la rénovation de la toiture de la rue des Clercs pour 2015 ou... 2016 !!!

A noter que la Direction générale a abondé le budget de 1 020 008€ en fin d'année afin que la DRFIP 57 puisse honorer ses engagements.

**Concernant le budget 2014, rassurez-vous, ce sera encore pire qu'en 2013 avec notamment une part agent qui diminuera de 9.14%.**

**FO DGFIP a bien évidemment voté « contre » ce budget.**

## **DEPLOIEMENT DU CENTRE DES SERVICES BANCAIRES-VOLET IMMOBILIER**

Le centre de services bancaires sera installé à Metz au 1<sup>er</sup> septembre 2014 sous l'autorité de la DRFIP 57 et encadré par un Inspecteur Divisionnaire.

Dans une 1<sup>ère</sup> phase, une implantation de 24 emplois a été décidée (1A+, 2A et 21 B et C) portée à 40 emplois (1 A+, 2 A et 37 B et C) sur deux ans.

Le service sera installé, en locatif, au 1<sup>er</sup> étage du 54 - 56 rue Serpenoise sur une surface de 764 m<sup>2</sup>.

Le bail intègre la mise à disposition à titre gratuit de cinq emplacements de parking situés en sous-sol de l'immeuble. Les autres places de parking sont situées au parking "Esplanade-République ».

Les travaux immobiliers débuteront début avril 2014 et leur réception se fera en juin 2014. L'équipement des bureaux est programmé pour l'été.

Les affectations se feront après le mouvement national et affectation en local : les agents B auront pour affectation : Direction- Gestion Publique et les agents C la « RAN de Metz ». .

S'agissant des dossiers à transférer, ils sont en cours de numérisation par les directions d'origine.

Le déploiement de ce service et les conditions matérielles d'installation seront évoquées au CHS CT du 27 mai 2014

**FO suivra ce dossier.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ACCUEIL SIE –Rue des Clercs

La direction s'interroge sur la quantification de l'accueil des SIE de Metz rue des Clercs et la mise en place d'un service accueil SIE et pôle Enregistrement au rez de chaussée de la rue des Clercs.

La question de l'accueil toujours et encore !

\*\*\*\*\*

### **BULLETIN D'ADHESION**



NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ----- %

ECHELON

Date de prise de rang

N° AGORA

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ----- le -----  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu